

LE DEVOIR

Le Devoir

ÉDITORIAL, mercredi 29 avril 2009, p. a10

SHDM

La police, et vite !

Sansfaçon, Jean-Robert

Loin de calmer le jeu, les deux rapports rendus publics coup sur coup par le vérificateur de la Ville de Montréal et par la firme d'experts-comptables Deloitte au sujet de la gestion à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) confirment bien des révélations publiées depuis deux ans. Le maire Tremblay aura beau promettre des correctifs, la mauvaise gestion et même la magouille semblent faire partie de la vie politique montréalaise.

L'affaire des compteurs d'eau nous a fait comprendre les liens incestueux qui pouvaient exister entre des membres du comité exécutif de l'administration Tremblay et certains entrepreneurs impliqués dans d'importants contrats d'infrastructures. Des noms jusque-là peu connus du grand public sont ressortis avec force: celui de l'entrepreneur Tony Accurso, propriétaire de Simard-Beaudry, qui a obtenu le contrat des compteurs d'eau en consortium avec la firme d'ingénieurs Dessau; celui de cette même firme Dessau dont la filiale GGBB - quel hasard! - avait la responsabilité de concevoir et de superviser le projet de construction résidentielle de Contrecoeur confié à l'entrepreneur Frank Catania. Que voulez-vous, le monde est si petit!

Dans son rapport sur la gestion à la SHDM, le vérificateur s'est penché sur un échantillon de transactions immobilières impliquant la SHDM. Quelques-uns des cas analysés sont plus que troublants. D'une part parce que chaque fois, l'ex-directeur Martial Fillion, ancien chef de cabinet du maire et conjoint de Francine Sénécal, alors membre du comité exécutif, décidait seul, sans informer son conseil d'administration; d'autre part parce que certaines des transactions sont suffisamment troubles pour qu'il faille pousser l'enquête plus loin.

À titre d'exemple: en 2006, la SHDM achète un immeuble appartenant à la Ville, avenue Brewster, au coût de 3 millions de dollars. Elle crée alors une compagnie à numéro à qui elle cède l'immeuble. À son tour, cette filiale vend la moitié de la propriété à une deuxième compagnie à numéro dont elle détient la moitié du capital, l'autre moitié appartenant à une société du nom de Services intégrés Lemay. On ne sait pas combien ce Lemay a investi dans cette compagnie, ni même s'il y a investi quelque chose.

Par la suite, la compagnie emprunte 11 millions pour valoriser l'immeuble et c'est Lemay seul qui choisit l'entrepreneur. Quelques mois plus tard, Lemay rachète la moitié des parts qui appartenaient toujours à la SHDM pour la somme de 2 millions, soit le montant initial investi par la SHDM plus quelques frais. Or, selon le vérificateur, l'immeuble valait alors environ 19 millions. L'année d'après, Lemay vend une partie de ses parts à un tiers sans rien verser à la SHDM, contrairement à ce que prévoyait le contrat initial de copropriété. Est-il seulement possible que Martial Fillion se soit contenté d'un rôle d'imbécile heureux dans une telle affaire?

Quant au projet Contrecoeur, étudié par la firme d'experts-comptables Deloitte, les irrégularités ont marqué la presque totalité du processus: du choix d'une filiale de Dessau pour superviser le projet à celui de Frank Catania comme entrepreneur, en passant par le non-respect d'une foule d'exigences par ce dernier sur le plan financier. Usant de son influence à la Ville, Martial Fillion aurait bousculé tout le monde pour accélérer la réalisation du projet et là encore, il a tenu son conseil dans l'ignorance d'un bout à l'autre du processus.

Est-il imaginable que personne au comité exécutif de Montréal, pas même le président, Frank Zampino, qui se fera offrir un emploi par Dessau, n'ait eu vent de ce qui se tramait à la SHDM?

Sans l'ombre d'un doute, une enquête policière s'impose. Mais au rythme où les révélations

éclaboussent le maire Tremblay, cela ne suffirait pas pour rétablir la confiance.

j-rsansfacon@ledevoir.ca

© 2009 *Le Devoir*. Tous droits réservés.